

AUTEURS



OBJECTIF

Étant donnée la place importante des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le tissu économique européen, l'objectif de la recherche « SMEs » est d'analyser la performance et la localisation de celles-ci dans les différentes régions européennes. La finalité est de cartographier les PME à travers l'Europe tout en mettant en avant les stratégies économiques et territoriales favorisant le développement des PME.

L'analyse est structurée autour de quatre catégories de PME : les entreprises sans employé (0 salarié), les microentreprises ou très petites entreprises (TPE, de 1 à 9 salarié(s)), les petites et moyennes entreprises (PME, de 10 à 249 employés) et les grandes entreprises (GE, plus de 250 salariés). Une attention particulière est portée à trois secteurs économiques stratégiques : les industries créatives et à haute intensité de connaissances, les TIC et l'économie bas carbone.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

- × De manière générale, il reste des lacunes dans l'harmonisation des bases de données d'entreprises à l'échelle européenne, rendant les comparaisons internationales difficiles voire, parfois, impossibles.
- × La part des TPE dans le tissu économique tend à être plus grande dans les régions périphériques et à dominante rurale que dans les régions urbaines.
- × L'analyse de la répartition de l'emploi dans les différentes catégories de PME selon les typologies urbaines à l'échelle européenne met en avant :
 - une plus grande part d'entreprises sans employé dans les régions urbaines ;
 - une part importante de l'emploi dans les TPE dans les régions les moins urbaines et non-métropolitaines ;
 - de sorte que les PME soutiennent plus fortement l'emploi dans les régions les moins urbaines en Europe.
- × Le chapitre consacré à l'analyse statistique liant le développement des PME aux ressources territoriales révèle des influences différentes selon les catégories de PME et selon la définition du développement (nombre d'entreprises, nombre d'emplois créés, taux de création d'entreprises) :
 - La qualité de la gouvernance, l'accessibilité aux marchés, le niveau d'éducation et l'urbanisation

influencent positivement la création d'emplois dans les PME (10-249 employés).

- A l'exception de l'urbanisation, ces mêmes facteurs influencent la création (nette) d'entreprises. Le niveau d'éducation est particulièrement important pour les régions non-urbaines.
- Le développement du secteur des industries créatives et à haute intensité de connaissances dépend de l'accessibilité aux marchés et de la qualité de la gouvernance, tandis que le développement des TIC semble plutôt influencé par le niveau d'éducation et l'accessibilité, la gouvernance n'étant pas ici un facteur discriminant.

PRINCIPALES CONCLUSIONS CONCERNANT LA BELGIQUE

- × La Wallonie et la Flandre occidentale sont spécialisées dans le segment des PME, à l'image d'une grande partie de la Scandinavie et de la Pologne, du nord-est de l'Espagne et de l'Allemagne de l'Est, alors que les grandes entreprises sont une spécificité de Bruxelles-Capitale et du reste de la Flandre, à l'image de l'Allemagne de l'Ouest.
- × Concernant les spécialisations sectorielles, la Flandre est spécialisée dans les TIC et les industries liées à l'économie créative et de la connaissance tandis que la Wallonie reste plus spécialisée dans les services et les activités touristiques.
- × La Belgique se démarque par l'importance de son tissu d'entreprises sans employé, à l'image de pays méditerranéens (Espagne, Italie ou sud de la France).
- × Les TPE sont, en comparaison avec les autres pays européens, bien moins importantes pour l'ensemble de la Belgique.
- × La situation des PME est plus contrastée : si une partie de la Flandre (provinces d'Anvers, de Flandre orientale et occidentale et la région d'Hasselt) se situent dans une position intermédiaire en Europe, le reste de la Belgique se démarque par un faible nombre de PME. Pourtant, en part de l'emploi, les PME représentent entre 50 % de l'emploi pour les arrondissements urbains et 60 % de l'emploi pour les arrondissements plus ruraux, ce qui est très élevé en comparaison avec les autres pays étudiés. Dès lors, les PME belges semblent être moins nombreuses mais de plus grande taille par rapport aux autres pays européens.
- × Quant aux GE, ce sont les arrondissements aux caractéristiques les plus métropolitaines (Bruxelles et le diamant flamand) qui sont particulièrement spécialisés ainsi que, dans une moindre mesure, des régions à l'industrialisation tardive (provinces de Limbourg et de Luxembourg).
- × Entre 2008 et 2014, l'ensemble de la Belgique a vu l'importance des TPE et des PME croître dans la part de l'emploi total, à l'exception des arrondissements situés au sud du sillon wallon. Seules la Suède, l'Estonie et la Grèce ont connu cette double croissance dans la même période de temps.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- × L'analyse qualitative met en lumière le danger de la transposition des stratégies à succès dans d'autres régions au profit de solutions sur mesure. En effet, si l'analyse quantitative tend à rapprocher des régions par des profils statistiques semblables, la prise en compte de facteurs qualitatifs met en avant des trajectoires bien différentes, et, par conséquent, des solutions spécifiques. A cette fin, deux niveaux de pouvoirs sont interpellés :
 - La politique de cohésion post-2020 de l'UE devrait être plus flexible, afin de s'adapter aux spécificités des régions composant l'UE.
 - Les autorités locales sont encouragées à faire appel à des outils de prospective permettant de rendre compte des spécificités locales (culture, histoire, spécialisation économique, macro-économie).

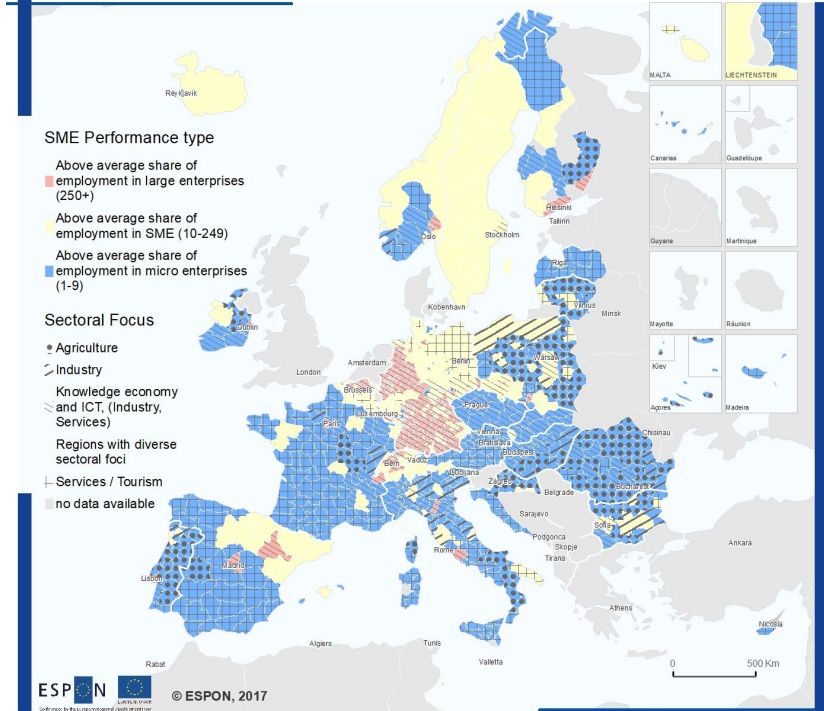
- × La gouvernance est attestée comme un élément essentiel permettant de favoriser le développement des PME. L'ensemble des acteurs publics sont appelés à modifier leur approche de l'aide aux entreprises.
 - Les enjeux d'une coordination multi-niveaux sont pointés afin d'éviter la redondance des aides par manque de communication entre les différents niveaux de pouvoir et ainsi de pouvoir aider les entreprises sur des besoins jusqu'alors non-financés.
 - La transparence et la communication doivent permettre de clarifier et de favoriser l'accès des PME à l'information concernant les aides que les pouvoirs publics peuvent fournir.
- × Plusieurs actions publiques sont spécifiquement ciblées :
 - La bureaucratie et les coûts de transaction restent des enjeux majeurs pour le développement des PME, les cas d'étude pointant la législation, les coûts de création et de clôture d'une entreprise, l'emploi des salariés et la gestion des successions parmi les principales difficultés. Parmi les bonnes pratiques évoquées dans les cas d'étude, le « guichet unique » est régulièrement cité.
 - Le rapport promeut l'approche à « quadruple hélice » (Quadruple Helix Approach) où les mondes académique et scientifique, public, privé et de la « société civile » échangent afin de répondre à des besoins exprimés par les interlocuteurs.
 - Les autorités locales peuvent agir sur l'atmosphère locale : ouverture d'esprit, à l'entrepreneuriat, image et marketing territorial sont des outils permettant de renforcer les atouts et l'attractivité des territoires.
 - Les infrastructures restent vitales pour les entreprises, particulièrement concernant la connectivité, à différentes échelles (mondiale, européenne, nationale, régionale et urbaine).
 - Le rôle des autorités publiques dans l'innovation est généralement sous-estimé, alors que ceux-ci ont des besoins qui pourraient être couverts par des solutions innovantes, avec des retombées en termes d'emplois (ex : digitalisation de l'administration).
 - La coopération entre les villes et/ou les territoires reste essentielle comme les différents cas d'étude l'ont montré, qu'il s'agisse du renforcement des connexions (particulièrement pour les régions rurales) mais aussi pour l'efficacité du marché du travail.
 - Les clusters et les activités de mise en réseau restent des éléments importants d'un bon environnement économique.
- × Les autorités publiques sont encouragées à dissocier les start-ups des scales-ups car les besoins et les facteurs (territoriaux) de développement des entreprises évoluent en fonction de leur cycle de vie.
- × L'enjeu de la spécialisation et de la diversification économique doit être dépassé par des associations d'entreprises autour de compétences et de technologies communes, évitant les découpages sectoriels classiques.

PROPOSITIONS DE RECHERCHES FUTURES

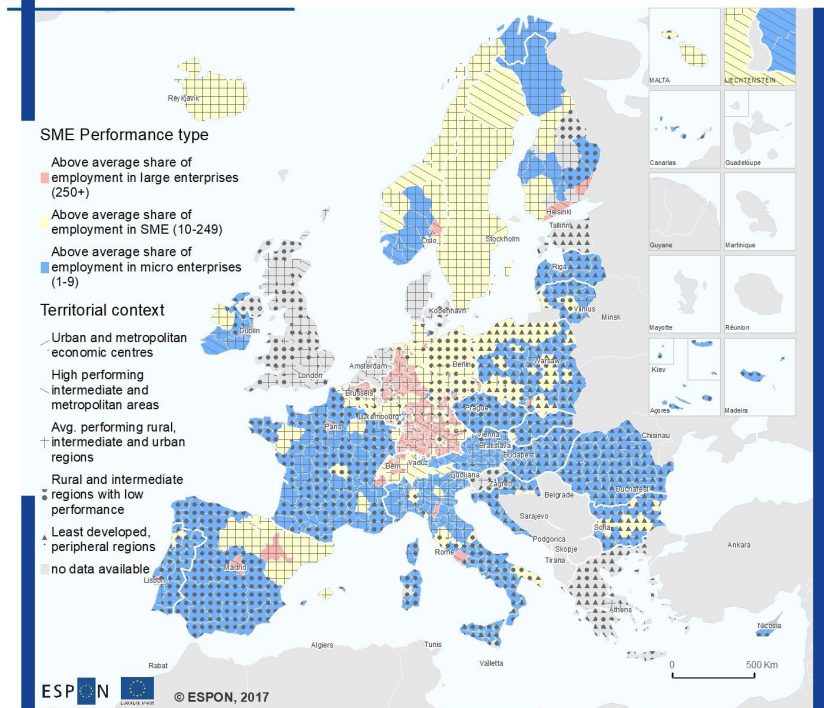
- × Nécessité de mettre en place des bases de données harmonisées concernant les entreprises à l'échelle européenne, tout en tenant compte des spécificités nationales (sous-traitance, statuts d'indépendants etc.).
- × Comprendre le rôle des législations sociales qui influencent le développement des PME dans les pays européens.
- × Etudier le rôle des GE dans les zones rurales où celles-ci sont peu nombreuses, mais potentiellement structurantes pour le tissu économique local.
- × Mieux comprendre ce qu'il est entendu par le terme accessibilité dont il est souvent question, mais qui reste nébuleux : quels sont les besoins d'accessibilité réels des PME?

Voir pp. 138-141 du rapport scientifique avec le classement détaillé des NUTS3 selon les catégories. A noter que l'arrondissement de Verviers n'a pas été traité, probablement en raison de la disponibilité des données au regard du découpage statistique opéré récemment entre les parties francophones et germanophones de l'arrondissement.

Map 4.1: Final regional SME typology: SME performance and sectoral focus
Regional SME Typology: Combination of SME performance and sectoral focus



Map 4.2: Final regional SME typology: SME performance and territorial context
Regional SME Typology: Combination of SME performance and territorial context



Ces deux cartes livrent le produit de l'analyse des chercheurs sur les relations entre la structure du tissu économique selon la taille et la spécialisation sectorielle et le contexte territorial. A l'aide de plusieurs techniques statistiques, les arrondissements belges (échelle NUTS 3) ont été classés selon :

- × L'importance des grandes entreprises, des PME et des TPE par rapport à la moyenne européenne. Les arrondissements belges sont classés comme suit :
 - Spécialisation des arrondissements belges correspondant schématiquement à l'aire métropolitaine centrale belge (Bruxelles-Capitale, les arrondissements des provinces d'Anvers, des Brabants flamand et wallon, ainsi que les arrondissements d'Hasselt, Gand, Saint-Nicolas et Termonde).
 - A l'exception de l'arrondissement de Tielt, les autres arrondissements belges sont spécialisés dans le segment des PME.
- × La spécialisation sectorielle selon cinq macro-secteurs définis : deux relatifs aux secteurs économiques émergents (économie de la connaissance, de la créativité et des TIC ; économie bas-carbone) et trois macro-secteurs relatifs aux activités non-sélectionnées relevant de l'agriculture, de l'industrie et des services et du tourisme. Les arrondissements belges sont classés comme suit :
 - La spécialisation dans l'économie de la connaissance, créative et des TIC relève de l'ensemble de la Flandre, à l'exception de la province de Flandre occidentale, de la région de Bruxelles-Capitale et de la province du Brabant wallon.
 - La spécialisation dans les services (dont le tourisme) concerne, en Flandre, l'arrondissement de Courtrai et, en Wallonie, l'essentiel des provinces de Hainaut et de Luxembourg (sauf les arrondissements de Mouscron, Tournai et Marche-en-Famenne) et les arrondissements les plus ruraux des provinces de Liège et Namur (Huy-Waremme, Verviers, Dinant et Philippeville).
 - Aucune spécialisation particulière n'est identifiable en Flandre occidentale (à l'exception de l'arrondissement de Courtrai), pour les arrondissements de Liège, de Namur, de Marche-en-Famenne, de Mouscron et de Tournai.
- × Le contexte territorial est décrit à l'aide de cinq catégories traduisant la dotation de l'arrondissement en ressources identifiées par les auteurs comme important pour la performance des PME (centres économiques urbains et métropolitains ; aires métropolitaines et/ou intermédiaires à haute performance ; régions urbaines, rurales ou intermédiaires à performance moyenne ; régions rurales ou intermédiaires avec faibles performances ; et les régions périphériques ou en retard de développement). En Belgique, cela correspond à :
 - la Région de Bruxelles-Capitale comme unique « centre économique urbain et métropolitain » ;
 - les provinces d'Anvers, de Brabant flamand, du Brabant wallon et de Flandre occidentale (sauf l'arrondissement de Courtrai) ainsi que les arrondissements de Gand-Saint-Nicolas-Termonde, de Liège et de Tournai-Mouscron sont considérés comme régions intermédiaires à haute performance ou aires métropolitaines ;
 - les arrondissements de Maaseik, de Tongres, d'Alost, d'Audenarde, d'Eeklo, de Courtrai, de Huy, de Waremme et d'une grande partie des provinces de Hainaut (sauf les arrondissements de Tournai et Mouscron) et de Luxembourg (sauf l'arrondissement de Marche-en-Famenne) relèvent des régions aux performances moyennes ou aux aires métropolitaines avec des problèmes structurels.

En conclusion, il apparaît que l'aire métropolitaine centrale belge est spécialisée dans le développement des grandes entreprises et l'économie de la connaissance, tandis que les régions belges les plus rurales restent positionnées ou focalisées sur les services plus « traditionnels ». Certains territoires sont dans une situation intermédiaire, semi-périphérique, avec une spécialisation dans les secteurs porteurs et/ou un contexte territorial relativement favorable, cela concerne les extensions potentielles de l'aire métropolitaine centrale belge (les arrondissements de Liège, de Namur, l'ouest de la Flandre orientale, l'est de la province de Limbourg ou la Wallonie picarde).